



## ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 21 septembre 2017, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (RCA17 22007) afin d'autoriser la gratuité pour l'occupation de plusieurs espaces de stationnement de l'arrondissement dans le cadre des activités de l'événement « Park(ing) Day », le 22 septembre 2017.

Cette ordonnance est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 22 septembre 2017

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement